

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3616

présenté par  
Mme Thomin

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 16° L'adaptation aux aléas climatiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à introduire l'adaptation aux aléas climatiques comme objectif de la souveraineté agricole.

Qu'il s'agisse des tempêtes comme Ciara en novembre 2023, des récents épisodes caniculaires, des périodes de gel tardif d'avril et mai 2024, des inondations comme celles du Pas-de-Calais ou encore des tempêtes tropicales dans nos Outre-Mer, les agriculteurs font face à une augmentation des aléas climatiques qui menacent leurs exploitations et leurs récoltes.